

# Électricien(ne) de Maintenance des Systèmes Automatisés

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI DE NIVEAU V

## LE MÉTIER

L'Électricien(ne) de Maintenance des Systèmes Automatisés réalise l'installation, la maintenance préventive ou corrective d'équipements automatisés.

Ses interventions sont déclinées suivant deux activités types, caractéristiques des organisations et de la structure de l'emploi :

- Installer des équipements automatisés
- Assurer la maintenance d'équipements automatisés

Les emplois métiers de rattachement suivant la nomenclature ROME sont le I1302 (Installation et maintenance d'automatisme) et le I1309 (Maintenance électrique).

## LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Le/La professionnel(le) intervient selon les directives qui lui sont fournies à partir de plans, de schémas, de procédures et du dossier machine. Sur des équipements automatisés simples, il/elle exerce ses activités de façon autonome. Sur des systèmes industriels automatisés plus complexes, il/elle intervient sous le contrôle d'un responsable qu'il/elle alerte quand l'intervention nécessite un spécialiste.

L'Électricien(ne) de Maintenance des Systèmes Automatisés travaille en prenant en compte les mesures de prévention des risques, en respectant l'environnement et en suivant la réglementation de tri et de traitement des déchets.

Dans un contexte « Industrie », le/la professionnel(le) travaille en interaction avec le service production, le service méthode, le service qualité et le magasin. Dans un contexte « Service », il/elle travaille en interaction avec les clients et les fournisseurs. Dans tous les cas, il/elle doit rendre compte de ses interventions auprès de son responsable.

L'emploi s'exerce seul ou en équipe. L'électricien(ne) de maintenance des systèmes automatisés travaille en atelier pour les phases d'équipement d'armoires et sur site pour les phases de maintenance. Il/Elle peut être amené à se déplacer sur les différents lieux d'intervention avec un véhicule et parfois intervient dans le cadre d'astreintes. Dans des entreprises de production industrielle automatisée, il/elle travaille en équipe et ses horaires sont souvent variables, voire postés.

Ces situations, par leur grande variété, permettent à chacun de trouver un poste adapté à ses aspirations et aptitudes.

## LA FORMATION

La durée de la formation est de 18 mois - soit 2 335 heures - dont 2 Périodes en Entreprise de 4 et 5 semaines. Une entrée est prévue tous les 10 mois. Elle est dispensée par des formateurs certifiés justifiant d'une expérience professionnelle avérée (5 ans minimum). Toutes et tous sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau supérieur à celui enseigné.

Le groupe en formation est composé de 14 personnes (hommes et femmes) rémunérées par l'ASP sur la base de l'ancien salaire.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à cette formation. Les aptitudes nécessaires sont évaluées par la MDPH.

La formation E.M.S.A. est organisée en 2 modules. Chaque module correspond à une Activité Type (AT) mettant en œuvre un ensemble de compétences :

### AT 1. Installer des équipements automatisés :

- Equiper et câbler l'armoire ou le coffret de commande d'un équipement automatisé.
- Raccorder les éléments d'un équipement automatisé.
- Mettre en service un équipement automatisé.

### AT 2. Assurer la maintenance d'équipements automatisés,

- Dépanner un équipement automatisé.
- Effectuer les opérations de maintenance préventive électrique d'un équipement automatisé.

L'acquisition des compétences techniques et relationnelles, s'effectue autour de mises en situations concrètes sur des équipements professionnels variés avec le matériel de mesure et de contrôle approprié.

Les apports théoriques en électricité, mécanique appliquée, schéma, logique programmée, maintenance, sécurité, communication et législation du travail, sont développés en lien avec ces situations.

Entretenir un lien permanent avec l'entreprise est un atout pour réussir sa formation et sa réinsertion. À cette fin, des Périodes en Entreprise (PE) permettent de mettre en application, dans le contexte professionnel, les compétences acquises en formation.

## Le titre professionnel d'Electricien(ne) de Maintenance des Systèmes Automatisés

Délivré par le Ministère en charge de l'Emploi. Il est inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle au niveau V (équivalent au niv CAP – BEP).

Il est obtenu par la validation des compétences professionnelles évaluées par une épreuve finale. Les évaluations sont construites autour de situations professionnelles reconstituées. Les compétences des candidat(e)s sont validées par un jury composé de professionnels du secteur d'activité.

Contact : M. Frédéric TISET- Responsable de formation - Tél. 01 48 18 22 40

e-mail : [pole-tib@jptimbaud.fr](mailto:pole-tib@jptimbaud.fr)